



12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt : **91401959.1**

51 Int. Cl.<sup>5</sup> : **A43B 21/36, A43B 21/20**

22 Date de dépôt : **15.07.91**

30 Priorité : **13.07.90 FR 9008936**

72 Inventeur : **Lucachi, Marie (épouse Kyriazis)**  
**Chemin de Villacot**  
**F-58220 Donzy (FR)**

43 Date de publication de la demande :  
**15.01.92 Bulletin 92/03**

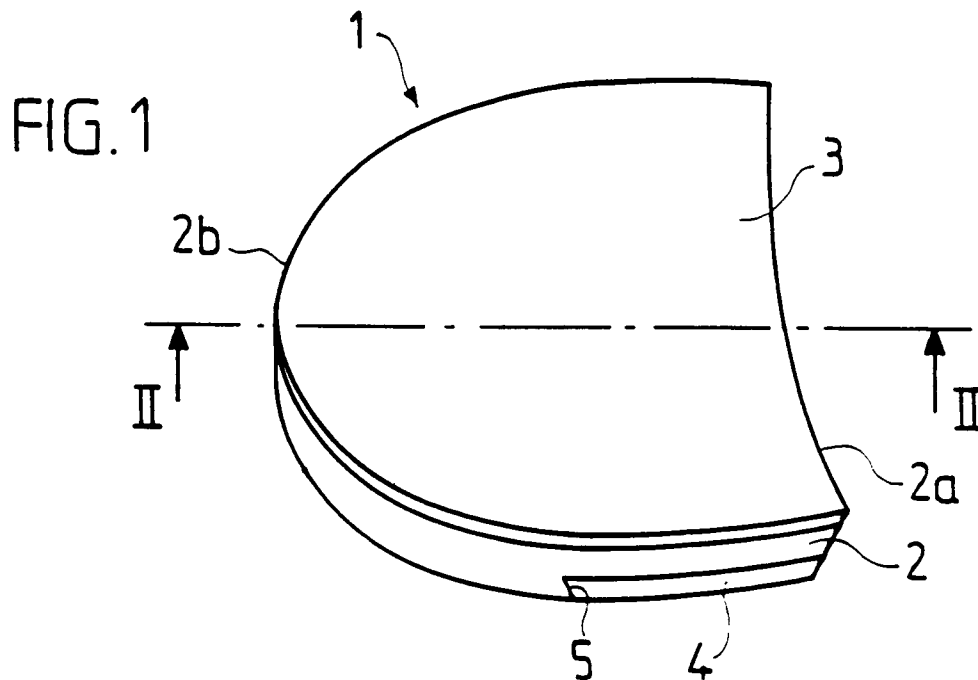
84 Etats contractants désignés :  
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE**

74 Mandataire : **Roger-Petit, Georges et al**  
**Office Blétry 2, boulevard de Strasbourg**  
**F-75010 Paris (FR)**

71 Demandeur : **Lucachi, Marie (épouse Kyriazis)**  
**Chemin de Villacot**  
**F-58220 Donzy (FR)**

54 **Bonbout d'un talon de chaussure et son procédé de fabrication.**

57 Le bonbout (1) comprend un élément d'usure (2) en matière plastique et une feuille de textile (3) rapportée fixement sur une face de l'élément d'usure (2) et destinée à servir d'élément de liaison pour fixation par collage du bonbout au talon de la chaussure.



La présente invention concerne un bonbout d'un talon de chaussure et son procédé de fabrication.

D'une manière générale, une chaussure comprend un dessus ou empeigne, un dessous constitué d'une semelle et un talon fixé à celle-ci par collage ou clouage.

Le talon de la chaussure vient au contact du sol par l'intermédiaire d'un bonbout qui constitue un élément de protection du talon. Le bonbout est le plus souvent en caoutchouc fixé au talon par collage ou clouage.

Dans le cas d'une fixation du bonbout au talon par collage, l'expérience montre que les colles classiques utilisées par les fabricants de chaussures ne procurent pas une adhérence parfaite. Dans ces conditions, le bonbout qui constitue un élément de protection à usure progressive peut se détacher du talon alors qu'il n'a pas encore atteint un degré d'usure suffisant justifiant son remplacement.

Il est évident qu'une solution évidente pour pallier cet inconvénient consisterait à utiliser des colles appropriées pour fixer le bonbout au talon, mais ces colles coûtent relativement chères.

Le but de l'invention est d'apporter une autre solution au problème précité tout en procurant d'autres avantages sans pour autant augmenter le coût de fabrication des bonbouts.

A cet effet, l'invention propose un bonbout d'un talon de chaussure qui se caractérise en ce qu'il est constitué d'un élément d'usure en matière plastique venu de moulage, et d'une feuille de textile rapportée fixement sur une face de l'élément d'usure et destinée à servir d'élément de liaison pour fixation par collage du bonbout au talon.

Selon une autre caractéristique du bonbout conforme à l'invention la feuille de textile est fixée au bonbout lors de l'opération de moulage de l'élément d'usure en matière plastique.

D'une manière générale, la feuille de textile est un tissu tissé ou tricoté, ou une feuille de feutre de fibres, le matériau utilisé étant naturel, artificiel ou synthétique.

L'invention propose également un procédé de fabrication du bonbout ayant la structure précitée, procédé qui consiste à réaliser l'élément d'usure par injection de la matière plastique dans un moule à haute pression en présence de la feuille de textile.

Pour améliorer l'adhérence entre la matière plastique et le textile, le procédé prévoit également une opération préliminaire de préencollage de la feuille de textile.

Parmi les avantages procurés par un bonbout conforme à l'invention, il faut notamment citer:

- une meilleure résistance à l'usure de la matière plastique, ce matériau tel le polyuréthane n'ayant pas été utilisé jusqu'à maintenant dans le domaine de la réparation des chaussures pour des questions d'adhérence avec des colles clas-

siques, et

- une bonne adhérence au talon de la chaussure avec des colles classiques bon marché grâce à la présence de la feuille de tissu.

En outre, la face du bonbout qui prend appui sur le sol présente le plus souvent un insert en cuir rapporté par collage et, selon une autre caractéristique de l'invention, cet insert est fixé à l'élément d'usure du bonbout lors de l'opération de moulage par injection, ce qui procure une meilleure adhérence et élimine les défauts de planéité entre l'élément d'usure et l'insert.

D'autres avantages, caractéristiques et détails de l'invention ressortiront de la description explicative qui va suivre faite en référence aux dessins annexés donnés uniquement à titre d'exemple et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un bonbout conforme à l'invention,
- la figure 2 est une vue en coupe suivant la ligne II-II de la figure 1, et
- la figure 3 est une vue de dessous du bonbout représenté à la figure 1.

En se reportant aux figures 1 et 2, un bonbout 1 d'un talon de chaussure comprend un élément d'usure 2 en matière plastique et une feuille de textile 3 en tissu par exemple rapportée fixement sur une face de l'élément d'usure 2. La feuille de tissu 3 sert avantageusement d'élément de liaison pour la fixation du bonbout 1 sur le talon T (schématisé en traits pointillés à la figure 2) d'une chaussure. Cette opération de fixation est réalisée avec des colles classiques bon marché.

Selon un premier mode de réalisation, l'élément d'usure 2 est venu de moulage et la feuille de tissu 3 est ensuite fixée par simple collage sur l'élément d'usure 2.

L'élément d'usure 2 est un élément plan globalement de forme semi-circulaire avec une surface d'extrémité sensiblement rectiligne 2a et une surface d'extrémité courbe 2b.

Selon un second mode de réalisation préférentiel de l'invention, l'élément d'usure 2 est fabriqué dans un moule avec injection à haute pression de la matière plastique à l'état pâteux et à une certaine température, la feuille de tissu 3 étant avantageusement placée à l'intérieur du moule.

A la suite de la phase de refroidissement, la feuille de tissu 3 adhère parfaitement à la matière plastique. Pour améliorer cette adhérence, la feuille de tissu 3 est préliminairement préencollée, la colle se ramollissant au contact de la matière plastique.

D'une manière générale, la face de dessous du bonbout 1 destinée à reposer sur le sol présente un insert 4. Plus précisément, sur la face de dessous de l'élément d'usure 2, il est prévu un décrochement 5 d'une hauteur  $h$  qui constitue un logement dans lequel vient se loger l'insert 4 tel un élément plan en cuir par exemple d'une épaisseur  $h$  et ayant sensiblement les

mêmes dimensions que le logement précité.

En règle générale, il faut soigner la finition de l'insert 4. En effet, une fois fixé par collage dans le logement de l'élément d'usure 2, il ne vient pas toujours en affleurement aligné avec l'élément d'usure 2 si son épaisseur  $h$  n'est pas constante.

Dans un second mode de réalisation décrit ci-après, il est possible, d'une part, d'améliorer l'adhérence de la feuille de tissu 3 sur l'élément d'usure 2 et, d'autre part, de pallier le défaut d'affleurement de l'insert 4.

Dans ce cas, la fabrication du bonbout 1 consiste à réaliser l'élément d'usure 2 par injection de la matière plastique dans un moule à haute pression en présence de la feuille de tissu 3 qui présente des dimensions telles qu'elle déborde légèrement de l'empreinte de manière à être coincée à sa périphérie entre les deux blocs du moule au moment du moulage.

Avantageusement, la feuille de tissu 3 est préencollée pour améliorer l'adhérence. L'insert 4 est placé à plat à l'intérieur du moule parallèlement à la feuille de tissu 3, et il en résulte une planéité parfaite avec l'élément d'usure 2. De plus lorsque cet insert 4 est en cuir, le fait qu'il soit comprimé à chaud dans le moule le rend plus solide.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation donnés précédemment et elle comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits. En particulier, la matière plastique utilisée n'est pas exclusivement du polyuréthane, mais elle entre d'une manière générale dans la famille des matières thermoplastiques.

## Revendications

1.- Bonbout d'un talon de chaussure, caractérisé en ce qu'il est constitué d'un élément d'usure (2) en matière plastique venu de moulage, et d'une feuille de textile (3) rapportée fixement sur une face de l'élément d'usure (2) et destinée à servir d'élément de liaison pour fixation par collage du bonbout au talon.

2.- Bonbout selon la revendication 1, caractérisé en ce que la feuille de textile (3) est fixée sur l'élément d'usure (2) par collage.

3.- Bonbout selon la revendication 1, caractérisé en ce que la matière plastique est une matière thermoplastique, et en ce que la feuille de textile est un tissu tissé ou tricoté, ou une feuille de feutre de fibres, ladite feuille étant naturelle, artificielle ou synthétique.

4.- Bonbout selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'autre face de l'élément d'usure (2) présente un insert (4) en cuir par exemple.

5.- Bonbout selon la revendication 4, caractérisé en ce que l'insert (4) est fixé sur l'élément d'usure (2) par collage.

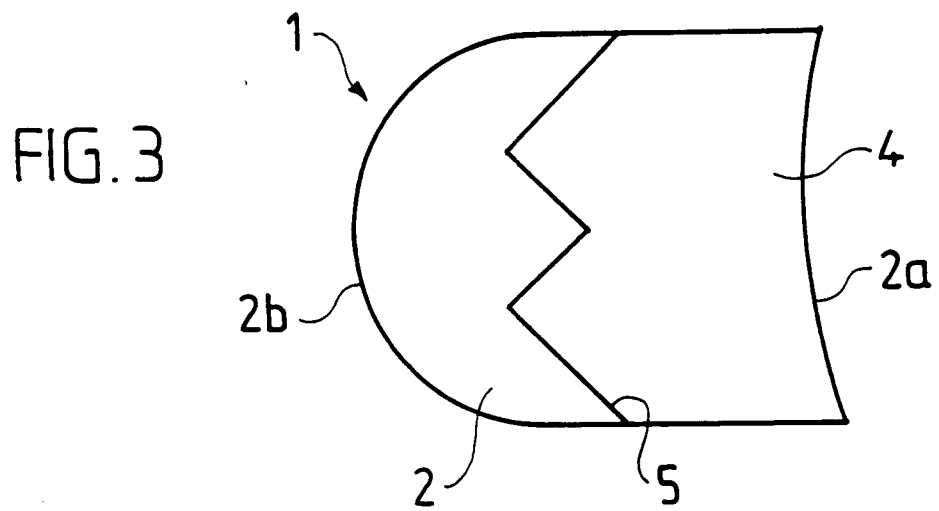
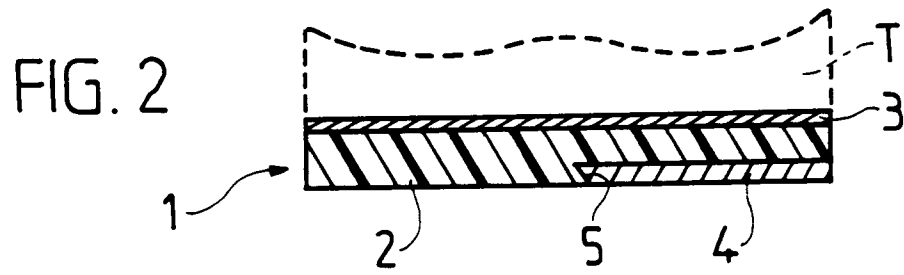
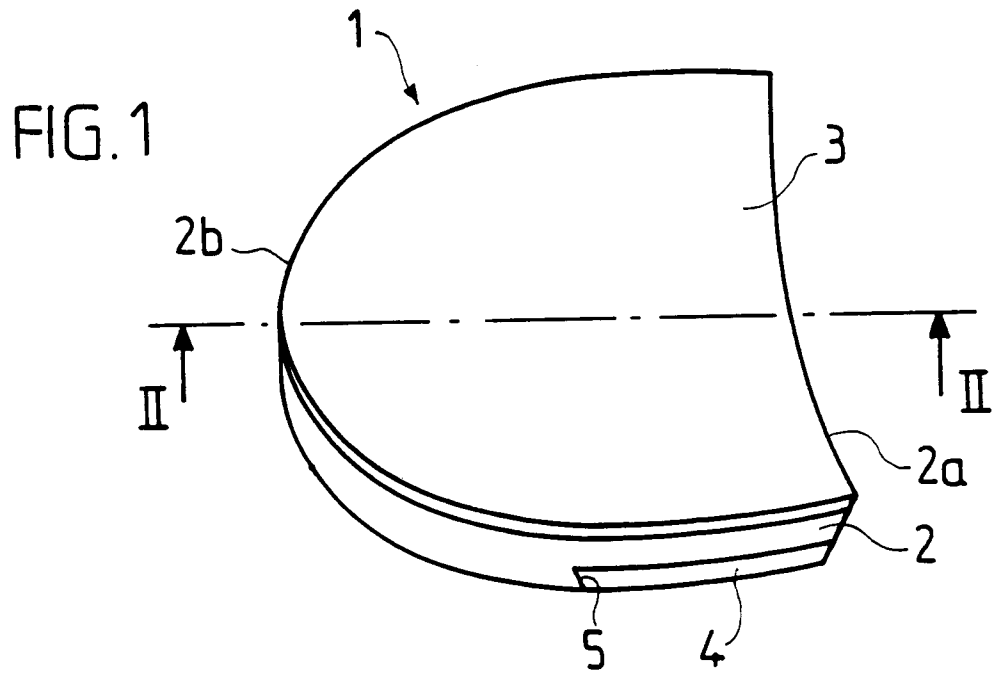
6.- Bonbout selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'un insert (4) en cuir par exemple est fixé sur l'autre face de l'élément d'usure (2) lors de l'opération de moulage de ce dernier.

7.- Procédé de fabrication d'un bonbout tel que défini par l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il consiste à réaliser l'élément d'usure (2) par injection de la matière plastique dans un moule à haute pression en présence de la feuille de textile (3).

8.- Procédé de fabrication selon la revendication 7, caractérisé en ce qu'il consiste à préencoller la feuille de textile (3) avant sa mise en place dans le moule.

9.- Procédé de fabrication selon la revendication 7 ou 8, caractérisé en ce qu'il consiste à rapporter un insert (4) en cuir par exemple sur l'autre face de l'élément d'usure (2) lors de l'opération de moulage de ce dernier.

10.- Chaussure à talon, caractérisé en ce que le bonbout du talon est conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 6.





Office européen  
des brevets

**RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE**

Numero de la demande

EP 91 40 1959

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	FR-A-2 289 134 (E.V.I.A.) ---	1,7,10	A 43 B 21/36
A	DE-B-1 037 921 (F. STÜBBE) ---	1	A 43 B 21/20
A	DE-U-8 531 190 (SCHMITT) -----	1	
			<b>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)</b>
			A 43 B B 29 C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche <b>LA HAYE</b>		Date d'achèvement de la recherche <b>28-08-1991</b>	Examineur <b>DECLERCK J.T.</b>
<b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b> X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503-03.82 (P/9402)